

TRJC NOUVELLE AQUITAINE

Règlement - 2020

1) DATE ET LIEU

Le Trophée de Régional des Jeunes Cyclistes se déroulera à La Trimouille (86) du 30 au 31 mai 2020.

2) PARTICIPATION

Le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes est ouvert aux équipes :

- De clubs
- Equipes mixtes.

Chaque structure ne peut présenter qu'une équipe.

Pour les équipes mixtes :

- Cette équipe est composée de deux clubs.
- Elle ne peut faire appel à des coureurs de clubs déjà engagés
- Cette équipe n'est pas une sélection départementale, ils ne peuvent donc pas porter le maillot du département.
- Chaque coureur peut porter le maillot de son club.

MàJ 6 mars 2020

2. 1 COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe sera composée **d'un minimum de 6 participants**, licenciés dans un club affilié à la FFC, suivant la répartition suivante :

2.2 REPARTITION PAR CATEGORIE

La répartition des concurrents est réalisée suivant les tableaux suivants :

EQUIPE MINIMUM

Pupilles	Benjamin (e)s	Minimes
2	2	2

⇒ Pour les équipes ne pouvant pas présenter cette configuration il est autorisé d'inscrire un concurrent dans la catégorie inférieure.

2.3 SURCLASSEMENT

Le surclassement n'est pas autorisé.

2.4 Maillot

Le maillot porté sera celui du club du concurrent, pour les équipes mixtes il peut s'agir du maillot de chaque club, d'un des deux maillots ou d'un maillot neutre.

2.5 Participation féminines

La participation des féminines est fortement encouragée. Pour cela un bonus de point par équipe est appliqué à la participation des féminines.

Une féminine dans les 3 catégories	Une féminine dans deux catégories	Une féminine dans une catégorie
1000 points	500 points	300 points.

MàJ 6 mars 2020

2.6 Jeune arbitre

La participation d'un jeune Arbitre des Ecoles de Vélo (à partir de 14 ans jusqu'à 18 ans) donne **1500 points à l'équipe**. Il est possible d'avoir plusieurs jeunes arbitres par équipe cependant les points ne seront comptabilisés qu'une fois.

Il participera au contrôle de l'épreuve et une formation lui sera assurée. Il sera pris en charge (hébergement et restauration) par son Comité. Durant l'épreuve il sera sous la responsabilité d'un arbitre du comité Régional.

3) ENCADREMENT

Accompagnateurs :

L'équipe sera encadrée par 2 ou 3 accompagnateurs maximum, si l'équipe est composée de féminines, l'un des accompagnateurs au moins sera une femme. Des accompagnateurs, 1 au minimum seront titulaires d'au moins un BF1 ou éducateur jeune ou animateur fédéral (respect impératif de cette obligation). Chaque accompagnateur doit être licencié à la FFC.

4) LES EPREUVES

4.1 Epreuves composant ce Trophée Régional

- Une épreuve Vitesse / Sprint comprenant :
 - Une vitesse individuelle sur 60 m servant de qualification pour la constitution des séries de sprints.
 - Un sprint de 300 m par série de 6 à 8 concurrents.
- Une épreuve de cyclo-cross
- Une épreuve combinée mécanique et habileté individuelle (méca-jeux).
- Une épreuve sur route

4.2 Participation aux épreuves.

Pour les épreuves de Sprint/Vitesse, Cyclo-cross et Route, la totalité des coureurs de chaque équipe participera à l'ensemble des épreuves.

Le méca-jeux est réalisé par équipe de 6 coureurs.

MàJ 6 mars 2020

5) CLASSEMENT ET RECOMPENSES

5.1 Classement général par équipes :

Le classement général final par équipe s'obtiendra par l'addition des points marqués par les 2 meilleurs concurrents (filles ou garçons) de chaque catégorie par équipe.

Pour les épreuves de vitesse, de route et de cyclo-cross les points marqués correspondront au barème 1, pour l'épreuve méca-jeux au barème 2.

En cas de coureurs ex æquo, les points qui leur seront attribués seront ceux de la place concernée. Il n'y aura pas de partage des points.

En cas d'ex æquo au classement général par équipes, il sera tenu compte de la place obtenue dans le méca-jeux par la meilleure équipe.

5.2 Récompenses :

L'équipe déclarée vainqueur du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, sera l'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de points. Elle se verra attribuer un trophée. Les coureurs des 3 meilleures équipes classées recevront chacun une médaille (or, argent, bronze).

6) ENGAGEMENTS

Chaque **équipes** devra s'engager sur cicleweb.

L'équipe complète et les accompagnateurs pour le **25 mai 2020 (délai de rigueur)**.

De plus la liste des encadrants et le nom du jeune arbitre sont à envoyer par mail à contact@nouvelleaquitaine-cyclisme.fr avant le 25 mai 2020.

MàJ 6 mars 2020

7) DEROULEMENT DES EPREUVES

Samedi

A partir de 11H : Accueil des équipes

12H 30 : Réunion des responsables des équipes.

13h00-15H30 : Sprints

16h 30-18h30 : Cyclocross

Dimanche

9h30 à 12h00 : Epreuve méca-jeux

13h00 – 15h30 : Epreuve route

CÉRÉMONIE

16h00 : Récompenses

MàJ 6 mars 2020

FICHE TECHNIQUE

I – ORDRE DE PASSAGE

Pour les épreuves vitesse et régularité l'ordre de passage des catégories sera le suivant : Pupilles filles, pupilles garçons, benjamines, benjamins, minimes filles et minimes garçons. En fonction de contraintes locales cet ordre de passage pourra être modifié.

II – EPREUVE DE VITESSE/SPRINTS (barème 1)

- L'épreuve de vitesse est une épreuve chronométrée. Elle se déroule individuellement ou à 2 sur une distance de 60m pour les pupilles, benjamins, minimes.

Les temps permettent à réaliser des séries de sprints.

- L'épreuve de sprint se déroule sur une ligne droite ou en légère courbe bitumée de 300 mètres. Chaque concurrent disputera 3 sprints, série, demi-finale et finale.

Les séries de sprints sont composées de 6 à 8 coureurs maximum en fonction de la largeur de la route. La composition des séries se fait suivant les résultats de la vitesse.

Les concurrents seront rangés à partir de la corde, sur des lignes matérialisées sur le sol dans l'ordre du tirage aléatoire.

Le départ se fera tenu par les éducateurs et donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ. Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur. Le coureur volant le départ, sera quant à lui relégué à la dernière place de sa série.

MàJ 6 mars 2020

La distance sera matérialisée au sol par des lignes tracées tous les 10 m ou des panneaux.

La prise de sillage est autorisée, néanmoins les concurrents devront conserver leur ligne, à moins d'avoir une franche longueur d'avance et ils ne devront pas faire de manœuvre pour empêcher l'adversaire de passer. Toutes fautes caractéristiques feront l'objet d'un déclassement à la dernière place de leur série par le jury des arbitres.

Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. Le coureur devra franchir la ligne pour être classé et poursuivre l'épreuve.

Ordre de passage :

1er tour : se dérouleront par catégories suivant l'ordre mentionné.

½ finales : par catégorie, les meilleures séries partiront en dernier.

Finales : se dérouleront pour l'ensemble des catégories en partant des dernières places pour finir sur les places de 1 à 8.

Les compositions des séries seront affichées à l'arrivée.

En fonction d'impératifs locaux, le collège des arbitres pourra éventuellement modifier l'ordre de passage des séries

III – EPREUVE DE CYCLO-CROSS (barème 1)

Tous les coureurs composant l'équipe courront cette épreuve.

L'ordre sur la ligne de départ sera effectué en fonction des résultats de la vitesse.

Deux parcours distincts, l'un de 1500 à 1800 environ pour les pupilles filles, les pupilles garçons et les benjamines, l'autre de 1800m à 2200m environ pour les benjamins, les minimes filles et les minimes garçons. Ils présenteront des tracés techniques avec alternance de zones d'efforts et de zones d'adresse. Des obstacles naturels ou des planches d'une hauteur maximum de 20cm pourront se trouver sur le parcours.

MàJ 6 mars 2020

- Temps de course maximum :

Pupilles : 10'

Benjamins : 15'

Minimes : 20'

Les 6 meilleurs résultats de chaque catégorie garçons (garçons et fille mélangés) seront pris en compte pour le classement général final par équipe.

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course du coureur.

Les passages avec obstacles rapportés ne pourront donner lieu à pénalité.

Tous les coureurs composant l'équipe participent à cette épreuve.

Le VTT est autorisé en respectant le règlement fédéral Cyclo-cross en vigueur.

Les changements de roues et de vélos se feront dans le poste de dépannage prévu à cet effet.

Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés par une pénalité de 100 points en moins pour l'équipe.

IV - EPREUVE COMBINÉE MECANIQUE ET HABILITÉ (barème 2)

C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.

Seuls 6 coureurs participeront à cette épreuve selon la répartition suivante : 2 pupilles filles ou garçons, 2 benjamines ou benjamins, 2 minimes filles ou minimes garçons.

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique, un parcours d'habileté différent en fonction des catégories sur son propre vélo. Une fois le parcours, le geste technique, le coureur devra passer le relais à son coéquipier.

MàJ 6 mars 2020

L'équipe vainqueur de l'épreuve sera celle ayant réalisée le meilleur temps. Chaque équipe aura un couloir déterminé.

Parcours technique Fille et Pupille garçon : Slalom simple – démontage et remontage roue avant – sprint – zone de freinage avec passage de relais

Parcours technique Benjamin et Minime garçon : Slalom Evite Pierre – démontage et remontage roue arrière – Saut de liteaux roue avant et arrière (hauteur de 8 cm) - sprint – zone de freinage avec passage de relais. Seul le minime garçon, après avoir franchi la ligne d'arrivée, devra tirer au sort une question portant sur la culture générale cycliste et y répondre dans le temps imparti de 3'. Seule une réponse correcte à la question permettra de retirer 10'' au temps final de l'équipe. En cas de mauvaise réponse, le temps ne changera pas.

Des pénalités en temps sont prévues pour chute du vélo, mauvais montage de la roue, faute sur le parcours technique (quilles ou liteaux tombés....). Voir document joint.

MATERIEL :

Les coureurs auront libre choix de faire l'épreuve en tennis ou chaussures de vélo.

Le vélo utilisé devra être celui du coureur, de route de préférence. S'il prend son vélo de cyclo-cross, il devra avoir des roues et pneus de cyclo-cross, ce qui impose une ouverture et fermeture des étriers de frein.

Les freins à disques pour cette épreuve sont autorisés avec des blocages rapides, il n'y aura pas de tolérance en temps pour le changement de roue avec des freins à disques.

V - EPREUVE SUR ROUTE (barème 1)

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon leur classement de l'épreuve de la vitesse.

MàJ 6 mars 2020

L'attribution des points pour le classement final par équipe sera établie sur les 2 meilleurs résultats par catégorie chez les garçons et la meilleure fille.

- **CATEGORIES DISTANCES :**

Pupilles filles 8 à 10 km

Pupilles garçons 8 à 10 km

Benjamines 12 à 15 km

Benjamins 12 à 15 km

Minimes filles 22 à 25 km

Minimes garçons 26 à 30 km

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste(s) fixe(s). Tout dépannage en dehors de ceux organisés sera sanctionné par une mise hors course.

Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au podium. Tout coureur ne peut pas prendre le sillage d'un coureur qui n'est pas au même point km. Tout refus d'obtempérer sera sanctionné par la mise hors course. La place qui lui sera attribuée sera celle qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité allant jusqu'à la mise hors course.

Les ravitaillements même en boisson, ne seront pas autorisés. Une fois le départ donné aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit. Après avoir franchi l'arrivée un coureur ne pourra repasser en sens inverse. En cas d'infraction, l'équipe du coureur incriminé recevra une pénalité de 25 points en moins. Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

MàJ 6 mars 2020

VI - REGLEMENTS TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

1) Le casque, les gants, seront obligatoires pour toutes les épreuves.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de mise hors course.

2) VÉLOS

Le contrôle technique des vélos :

a) Tous les types de vélos seront acceptés s'ils sont aux normes UCI. Toute modification à l'équipement standard du vélo devra être présentée au corps arbitral. Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.

Tous les vélos utilisables devront être vérifiés même ceux des responsables d'équipes.

b) Les guidons dits « corne de vache » (embouts de guidon) sont interdits

c) Le développement sera limité à 7,01 m pour les minimes, à 6,40 m pour les benjamins et à 5,60 m pour les pupilles. Le blocage d'un ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

d) Les coureurs peuvent avoir un seul vélo pour toutes les épreuves ou un vélo de route et un vélo de cyclo-cross.

MàJ 6 mars 2020

3) OREILLETES

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de mise hors course.

4) PEDALES

Pour le cyclo-cross, si les coureurs utilisent des pédales automatiques ils devront porter des chaussures cyclistes munies de cales, s'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, même sans courroie, ils porteront des tennis.

5) CONTROLES TECHNIQUES

Avant chaque épreuve chaque concurrent présentera son vélo dont le développement en sera vérifié.

Tout cas de fraude sera sanctionné par la mise hors compétition immédiate de l'équipe

6) ABANDON

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

7) PENALITES

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée Régional et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final. Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final. Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et dernier ressort le jury.

MàJ 6 mars 2020

8) DISCIPLINE GENERALE DANS LE CADRE DU TROPHÉE REGIONAL

Toute équipe engagée sera soumise au respect des règlements du Trophée Régional et placée sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre des arbitres ou des participants, entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le Jury d'appel en cas de contestation.

Le jet d'objet (bidons, papiers, etc ...) sera sanctionné par une pénalité en points pour l'équipe concernée

9) COMPOSITION DU JURY

- Les membres de la Commission Régionale
- Le président du corps arbitral

Toutes les réclamations se feront par écrit et seront déposées au podium. Elles seront ensuite étudiées par le jury d'appel.

MàJ 6 mars 2020

BAREMES (1)

1	400	31	70
2	385	32	67
3	370	33	64
4	355	34	61
5	340	35	58
6	325	36	55
7	310	37	52
8	295	38	49
9	280	39	46
10	265	40	43
11	250	41	40
12	241	42	37
13	232	43	34
14	223	44	31
15	214	45	28
16	205	46	25
17	196	47	22
18	187	48	19
19	178	49	16
20	169	50	13
21	160	51	10
22	151	52	9
23	142	53	8
24	133	54	7
25	124	55	6
26	115	56	5
27	106	57	4
28	97	58	3
29	88	59	2
30	79	60	1

MàJ 6 mars 2020

BAREMES (2)

1	750	21	270
2	715	22	255
3	680	23	240
4	645	24	225
5	610	25	210
6	585	26	195
7	560	27	180
8	535	28	165
9	510	29	150
10	485	30	135
11	460	31	120
12	435	32	105
13	410	33	90
14	385	34	75
15	360	35	60
16	345	36	45
17	330	37	30
18	315	38	15
19	300	39	15
20	285	40	15

MàJ 6 mars 2020